



## COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

Présents : Michel ARNOULD, Eric HENNION, Bernard DE MEYER, Anne-Marie FAUQUEUX, Jean-Maurice METAYER, Sandrine LUBERDA, Maud HAMIEAU, David SILLE, Pascal FLATRES, Françoise BURTIN, Stéphane DUJARDIN, Dominique TAISNE, Gérard POHU, Alison GOURDIN.

Absents : Roger SALIGOT.

Pouvoir de Roger SALIGOT à Alison GOURDIN.

Secrétaire de séance : David SILLE.

### TARIFS

#### N° 1/2014-04-23

- **Tarifs abonnement bibliothèque** (15 voix pour)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs d'abonnement pour la bibliothèque sur l'année 2014 dans les mêmes conditions que les années précédentes, à savoir :

- Monchalsiens : 10 €
- Extérieurs : 15 €

#### N° 2/2014-04-23

- **Tarifs abonnement tennis** (15 voix pour)

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs d'abonnement pour le tennis sur l'année 2014, à savoir :

- Monchalsiens : 15 €
- Extérieurs : 40 €

La période d'abonnement s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de l'année en cours.

Il est précisé qu'un chèque de caution de 50 euros, non encaissé, sera demandé à chaque abonné pour la fourniture de la clef d'accès sécurisée et sera restitué lors de la remise de ladite clef.

#### N° 3/2014-04-23

- **Vote des conditions et des tarifs de location de la salle des fêtes** (15voix pour)

Il est rappelé à l'assemblée que la salle des fêtes n'est louée qu'aux habitants de la commune ou aux personnes payant un impôt à la commune.

L'assemblée décide d'aucun changement quant aux conditions et aux tarifs appliqués de ladite location, à savoir :

- 200 € pour le weekend en période été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)
- 250 € pour le weekend en période hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)

### IMPOTS ET TAXES

#### N° 4/2014-04-23

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties – Suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à l'usage d'habitation** (15voix pour)

Le Conseil Municipal décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions de nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

#### N° 16/2014-04-23

- **Vote des taux d'imposition** (15 voix pour)

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes, à savoir : Taxe d'habitation : 21.17 %, Taxe foncière bâti : 19.75 %, Taxe foncière non bâti : 79.40 %.

### DELEGATIONS

### N° 5/2014-04-23

#### - **Délégations de signature** (15 voix pour)

Afin de faciliter l'avancée des dossiers, le Conseil Municipal, autorise une délégation de signature permanente pour les devis, conventions, contrats, adhésions, baux.

Il est précisé que l'engagement fera au préalable l'objet de discussions en concertation avec les élus concernés par les différents dossiers ainsi qu'une information à l'ensemble du conseil municipal à posteriori.

### N° 10/2014-04-23

#### - **Désignation délégué SIE** (15 voix pour)

<b>Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents de Thiant, Monchaux sur Ecaillon, Verchain Maugré, Sommaing sur Ecaillon, Vendegies sur Ecaillon, Bermerain, Saint Martin sur Ecaillon</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bernard DE MEYER</li><li>- David SILLE</li></ul>
---	--

## SUBVENTIONS

### N° 6/2014-04-23

#### - **Subvention FSIC parc informatique** (15 voix pour)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'attribution à auprès de la communauté d'agglomération d'une subvention FSIC à hauteur de 1092.00 € + Différence du FCTVA, correspondant à 50 % du HT du renouvellement du parc informatique.

### N° 9/2014-04-23

#### - **Vote des subventions communales**

Le Conseil Municipal décide d'accorder le versement de subventions suivantes prévues au compte 6574 du BP 2014, 657362 pour le CCAS.

Il est indiqué que chaque personne concernée par lesdites associations n'a pas pris part au vote du montant accordé à celles-ci.

<b>Associations</b>	<b>Montant accordé pour 2014</b>
Harmonie communale Monchaux Prouvy	1 200 €
CAPER	400 €
Les papillons blancs	150 €
Maison de la famille	208 €
Les francs tireurs	600 €
La truite Monchaux Thiant	800 €
La gymnastique Monchalsienne	450 €
Les pré-retraités et retraités	300 €
La belote Monchalsienne	450 €
Loisirs fête et culture Monchalsienne	1000 €
Come pétanque	600 €
CCAS de Monchaux sur Ecaillon	4 200 €
Union des Aveugles et Déficiants Visuel du Nord	Refus
Secours Populaire	Refus
Les Restaurants du Coeur	Refus
<b>TOTAL</b>	<b>9 158 €</b>

## PERSONNEL

### N° 7/2014-04-23

#### - **Prise en charge des frais d'assurance régisseur** (15 voix pour)

Le conseil municipal autorise le remboursement de la somme engagée par le régisseur de recettes pour une assurance personnelle garantissant les risques liés à l'encaissement, sous production d'un document indiquant ladite somme.

### N° 12/2014-04-23

#### - **Valorisation de l'enveloppe IAT** (15 voix pour)

Le Conseil municipal décide, de fixer l'enveloppe maximale de l'IAT 2014 à 7800 €

## **BUDGET - COMPTABILITE**

### **N° 8/2014-04-23**

- **Produit des concessions de cimetière** (15 voix pour)

Il est décidé de ne plus céder cette part financière liée à l'achat de concession et de combler de l'équilibre du CCAS par le biais d'une subvention annuelle.

### **N° 11/2014-04-23**

- **Fixation du seuil d'abandon des poursuites** (12 voix pour, 3 abstentions)

Le conseil municipal décide de fixer ce seuil à 60 €.

### **N° 13/2014-04-23**

- **CG 2013** (15 voix pour)

Le Conseil municipal vote le Compte de Gestion 2013.

### **N° 14/2014-04-23**

- **CA 2013** (15 voix pour)

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012</b>	170 123,90 € -73 465,11 € <hr/> 96 658,79 €	-18 448,31 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	60 733,95 €	-21 179,70 €
<b>Résultat de clôture</b>	157 392,74 €	-39 628,01 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif. (pas de vote de Mr le Maire)

### **N° 15/2014-04-23**

- **Affectation des résultats** (15 voix pour)

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Solde d'exécution d'investissement Besoin de financement - 39 628,01 €

Solde des restes à réaliser d'investissement Excédent de financement + 1 464.12 €

Besoin de financement 001 : 39 628.01 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 38 163.89 €

Report en fonctionnement R 002 : 119 228.85 €

### **N° 17/2014-04-23**

- **BP 2014** (15 voix pour)

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2014 de la façon suivante :

- section de fonctionnement :

- dépenses : 490 590.85 €

- recettes : 490 590.85 €

- section d'investissement :

- dépenses : 194 461.39 €

- recettes : 194 461.39 €

Ce budget est adopté par les membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Michel ARNOULD.